

MARCHE N°.....

Réalisation d'un diagnostic agricole pour le compte de la commune de

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

SOMMAIRE

<u>1. CONTEXTE DU MARCHE.....</u>	<u>3</u>
<u>2. OBJET DU MARCHE.....</u>	<u>3</u>
<u>3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER.....</u>	<u>4</u>
<u>4. CONDITION D'EXECUTION.....</u>	<u>5</u>
<u>5. FORMAT DE RESTITUTION DES PRESTATIONS.....</u>	<u>5</u>
<u>6. ANNEXE : FICHE DE CADRAGE.....</u>	<u>6</u>

1. CONTEXTE DU MARCHE

La collectivité souhaite débiter la phase d'études du PLU dès le et envisage son approbation vers le..... à l'issue d'un délai global de la procédure estimé à mois en cohérence avec l'ampleur de la prestation envisagée.

Dans le cadre de cette révision ou élaboration, il est important de prendre en compte l'**activité agricole** de la commune dans toutes ses dimensions (poids de son économie, exploitations existantes, perspectives d'évolution, contraintes, terrains exploités par des agriculteurs d'autres communes voisines, etc.) et de limiter la consommation des espaces agricoles.

L'agriculture est une activité économique dont la particularité est d'avoir pour principal outil de travail le foncier. Si elle représente parfois peu d'emplois directs sur la commune, elle participe pour une large part à l'occupation et l'entretien de l'espace, en particulier, au maintien des paysages de qualité et des milieux naturels de la commune.

Outre sa fonction productive, l'agriculture rend donc un certain nombre de services non-marchands qui participent à la qualité du cadre de vie de la commune.

Pourtant, malgré ses différentes vocations, l'espace agricole est souvent perçu comme une simple réserve foncière en vue d'une urbanisation future.

Intégrer la problématique agricole dans le PLU est donc indispensable, et doit permettre d'une part de formuler un constat sur la situation actuelle de l'agriculture communale, et d'autre part, d'appréhender l'évolution probable de cette activité à moyen terme.

Ainsi, afin d'établir un projet cohérent, il est donc essentiel d'identifier les enjeux que porte l'activité agricole.

2. OBJET DU MARCHE

Un diagnostic approfondi permet d'assurer la place de l'agriculture dans le cadre du partage du territoire avec les autres acteurs de l'aménagement. A ce titre, le diagnostic doit permettre à la collectivité de positionner l'agriculture comme une activité majeure et essentielle en matière d'aménagement du territoire et de faire de celle-ci une des « entrées » principales (pour ses rôles économiques, sa contribution à la gestion de l'espace et à la création des paysages) pour aborder les questions d'urbanisme et d'aménagement.

L'agriculture interagit avec un certain nombre d'autres enjeux d'aménagement du territoire : la valeur écologique des milieux, les risques naturels, le paysage, le développement communal (logement, zone d'activité, infrastructures...).

Si les trois premiers enjeux peuvent être considérés comme allant dans le sens d'un « renforcement » de la valeur agricole, au contraire, le quatrième enjeu peut entrer en conflit avec l'agriculture en ce qu'il consomme de l'espace agricole.

Le diagnostic devra donc analyser ces différentes interactions afin de permettre à la collectivité d'imaginer un projet de territoire cohérent en terme d'équilibre des espaces.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER

Afin d'orienter l'aménagement du territoire communal vers un aménagement respectueux et protecteur des espaces agricoles dans leurs différentes fonctions et ainsi réussir à préserver le potentiel économique agricole du territoire, la réalisation du diagnostic devra s'articuler autour deux phases :

Phase 1 : Contexte et état initial agricole sur la commune : forces et fragilités de l'agriculture sur ce territoire (à partir des données immédiates disponibles)

a) contexte

- Situation communale et intercommunale (géographique, démographique, urbaine, administrative[SCOT, Comcom...])
- Paysages et enjeux (relief, climat, sols, espaces naturels, zonages environnementaux, risques,)

On fera appel aux analyses produites par ailleurs dans le diagnostic du PLU et on indiquera en quoi cela influe sur l'activité agricole.

b) l'activité agricole

En premier lieu, le diagnostic devra s'attacher à établir un état des lieux de l'agriculture. Par le biais d'une analyse du contexte agricole global, le diagnostic permettra de dégager les caractéristiques et les spécificités de l'agriculture sur le territoire. Cette prise de connaissance de l'agriculture constitue une étape indispensable pour l'identification des enjeux liés au potentiel agricole de la commune, ainsi que pour l'identification des enjeux d'ordre sociaux (problèmes de succession/reprise,...).

- Les exploitations agricoles (SAU, évolution des surfaces, des exploitations, des besoins en foncier et/ou en bâti, le mode de faire valoir, la population agricole et son évolution, localisation des sièges et mitage.....)
- Les exploitants agricoles, (évolution du nombre, âge des exploitants, reprise d'exploitations envisagées)
- Les productions et l'orientation technico-économique (les assolements, les principales productions, les SOQ(en toutes lettres), les équipements, le potentiel agronomique des sols, ...)
- L'environnement économique agricole (les filières et outils économiques, l'agro tourisme, les projets d'investissement, les circuits courts, ...)

c) Forces et fragilités de l'agriculture sur la commune

A partir de l'analyse produite au a) et au b) ci-dessus, il s'agira, dans un premier temps, d'identifier les **atouts** et les **faiblesses** des exploitations agricoles du territoire communal. Cette analyse permettra, , d'établir une typologie des espaces agricoles en terme d'enjeux économiques et techniques liées au potentiel agricole (qualité des sols, présence d'éléments structurants tels que l'irrigation, etc..., présence de nombreux sièges, dynamique d'installation, productions à préserver (pâtures, sols labourables) , grandes unités agricoles homogènes, etc...)

(Quelles données nous permettent de caractériser ce potentiel ? Il y a le contexte et il y a la dynamique agricole réelle en place : en croisant, on dégage les atouts (réels saisis) et les faiblesses (qui peuvent conduire à des menaces. Il nous faut donc connaître les exploitations).

Ensuite, on dégagera les menaces et opportunités pour l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, on devra, notamment:

- analyser l'agriculture communale à travers ses différentes fonctions (maintien des paysages, gestion des milieux naturels, gestion des risques naturels, production alimentaire de proximité, participation à l'économie du territoire, fonction récréative,...). Cette analyse permettra, d'une part, d'afficher le lien étroit entre activité agricole et les différentes problématiques citées ci-avant (que ce soit en contrainte ou en synergie), et d'autre part, de mesurer la contribution de l'agriculture à l'environnement (maintien de milieux biologiquement intéressants, maintien de la richesse paysagère du territoire ainsi que gestion des risques naturels).
- Identifier les menaces liées à la pression de l'urbanisme sur l'agriculture: évolution de la tache urbaine, zones de réciprocité, contraintes de déplacement, d'usage, et confrontation avec les autres activités et l'habitat, morcellement et enclavement des parcelles, etc, et les menaces externes (dynamique, contexte économique, ...).

. Effectivement cette partie relève de la deuxième phase

A partir des atouts/faiblesses/opportunités/menaces, on produira une carte synthétique des enjeux agricoles sur le territoire communal.

Les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la deuxième phase pourront être recueillis lors de la première rencontre avec les exploitants en phase 1. Le pourtour de l'enveloppe bâtie fera l'objet d'une enquête parcellaire précise (caractéristiques des parcelles et des exploitations).

Phase 2: Analyse des conséquences des choix d'orientations de la commune sur les exploitations agricoles concernées et l'activité agricole globale de la commune voire au-delà (analyse à la parcelle et l'exploitation – enquêtes)

Les caractéristiques agricoles localisées sur les sites de projet pressentis par la commune seront analysées pour permettre le choix d'orientation d'urbanisme en intégrant réellement l'activité agricole.

- * Analyser les conséquences des choix d'urbanisme de la commune sur les exploitations agricoles impactées et sur l'activité agricole globale de la commune.
- * Mesurer les incidences techniques et économiques sur les exploitations et mesurer le niveau d'intensité de cet impact.
- * Proposer le cas échéant des orientations ou des préconisations des mesures à prendre sur des problématiques précises repérées (ex délocalisations, réseaux d'irrigations, etc).

Les éléments à recueillir pourront répondre aux thèmes suivants :

- * Localisation et surface des sites à étudier faisant l'objet d'une volonté de développement urbain ou économique et importance par rapport à la SAU de la commune et par rapport aux exploitations.
- * Nature des exploitations présentes et évolutions probables
- * Caractéristiques des parcelles (équipement, remembrement, sol, point d'eau, stratégiques, aide contractuelle, circulation des animaux, etc...)
- * Rupture de l'unité d'exploitation et coupures créées, éventuels délaissés ou parcelles sous exploitées, circulation des engins, cônes de développement
- * Incidences sur les bâtiments et respect des distances de réciprocité
- * Caractéristiques sociales, techniques et économiques des exploitations concernées

A partir de cette analyse on pourra établir

- * des indicateurs de sensibilité des exploitations
- * l'impact sur l'activité agricole globale de la commune
- * Donner des préconisations pour la prise en compte de l'activité agricole

En fin de phase, le prestataire remettra les documents suivants :

- des supports de présentation et de communication des résultats
- un rapport de synthèse communiquant

4. CONDITION D'EXECUTION

La situation agricole sera analysée en concertation avec les professionnels agricoles exerçant sur la commune. Elle permettra de dégager des orientations de développement en fonction notamment de la nature des activités agricoles, de leurs forces et fragilités, et de leurs contraintes (installations agricoles classées pour la protection de l'environnement (ICPE)) pour en préserver la pérennité.

4.1. Pilotage de la prestation

4.2. Déroulement des réunions

A minima deux réunions de concertation avec la profession agricole seront organisées:

- l'une pour présenter la carte synthétique des enjeux et recueillir des informations précises nécessaires à la phase 2 (localisation des sièges d'exploitation, etc.)
- l'autre pour restituer les impacts prévisibles des scénarios d'aménagement de la commune

5. DONNEES DISPONIBLES

Eléments du PAC + ...